

Amendement #2 aux instructions de course

Addition 20.4 -

20.4 Le canal VHF pour la sécurité sera le 68.

Amendment #2 to Sailing Instructions

Add 20.4 -

20.4 The VHF channel for safety will be 68.

Amendement #1 aux instructions de course

20.2 est modifié pour lire -

20.2 Chaque concurrent doit récupérer un bracelet de sécurité au table de sécurité devant le clubhouse du HYC avant de sortir sur l'eau. IMMÉDIATEMENT après son retour à terre après la course, chaque concurrent devra remettre son bracelet au poste de sécurité. Si le bracelet n'est pas signé avant de partir sur l'eau ou signé immédiatement après le retour à terre, le concurrent recevra une pénalité de 30% pour les courses du jour.

Amendment #1 to Sailing Instructions

20.2 is amended to read -

20.2 Each sailor shall collect a safety bracelet in front of the main HYC Clubhouse before they go out on the water to race. IMMEDIATELY upon return to land after racing, each sailor shall return their bracelet to the safety station. If the bracelet is not signed out before heading on the water or signed in immediately upon return to land, the sailor shall receive a 30% scoring penalty for the day's races.